

L'UT2J en bref

3 grands domaines de formation

Arts, Lettres et Langues (ALL)
Sciences Humaines et Sociales (SHS)
Sciences, Technologies, Santé (STS)

5 Instituts

IUT Blagnac, IUT Figeac, Institut Pluridisciplinaire pour les Études sur les Amériques à Toulouse, Institut Régional du Travail, Institut de Formation de Musiciens Intervenant

3 Ecoles internes

Ecole Supérieure d'Audiovisuel (ESAV)
Ecole Supérieure de Professorat et de l'Éducation (ESPE) Académie de Toulouse
Institut Supérieur du Tourisme de l'Hôtellerie et de l'Alimentation (ISTHIA)

7 DUT

21 licences professionnelles (dénominations nationales)
19 licences générales (mentions)
25 masters (mentions)
51 doctorats

5 Unités de Formation et de Recherche (UFR)

Histoire, Arts et Archéologie
Langues, Littératures et Civilisations Étrangères
Lettres, Philosophie et Musique
Psychologie
Sciences, Espaces, Sociétés

40 Diplômes d'Université (DU) (dont 4 inscrits au RNCP)

1 Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)
3 certifications : CLES, C2i1, C2i2

27 347 étudiants inscrits

114 apprentis sous contrats d'apprentissage en 2015
56 contrats de professionnalisation en 2015
53 diplômés par VAE (totale et partielle) en 2015
5295 stages étudiants en entreprise en 2014-2015
3883 stagiaires en formation continue en 2014-2015



L'UT2J, une Recherche en articulation avec les milieux socioéconomiques

22 laboratoires
15 plateformes de recherche
3 écoles doctorales (ALLPH@ - CLESCO - TESC)
12 titres de propriété intellectuelle (4 brevets / 5 marques / 3 dépôts de logiciels)
6 projets de création d'entreprise issue de la recherche en 2015
92 thèses en CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) dont 26 en cours en 2015
43 contrats de recherche financés en 2015

L'UT2J d'une présence régionale ...

Albi, Auch, Blagnac, Cahors, Castres, Figeac, Foix, Montauban, Rodez, Tarbes, Toulouse

à une ouverture à l'international

Kuala Lumpur (Malaisie), Madrid (Espagne), Hanoï (Vietnam)

L'apprentissage à l'UT2J

L'UT2J a mis en place des Sections Universitaires d'Apprentissage (SUA) à tous les niveaux d'études (bac+2 à bac+5). Elle compte, à la rentrée 2015, 9 SUA dans différents secteurs d'activités accueillant 119 apprentis sur le Campus Mirail, à l'IUT Blagnac et à l'IUT Figeac.

Des formations en phase avec le monde du travail :

- l'apprentissage
- la professionnalisation
- les thèses CIFRE
- la formation continue
- la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Une participation active aux :

- conseils de perfectionnement
- enseignements
- jurys d'examens
- laboratoires de recherche

Des partenariats autour d'événements :

- forum de l'alternance
- forum entreprises
- journées professionnelles
- tête de l'emploi
- cérémonie de remise de diplômes...



Vous voulez :

- avoir des informations sur le versement de la taxe d'apprentissage
- consulter les listes des formations éligibles au quota et au hors quota
- accéder au calendrier des stages à l'UT2J
- déposer des offres de stage et/ou d'emploi
- former vos salariés
- valider des Acquis de l'Expérience (VAE)...
- travailler avec nos équipes de recherche

Rendez-vous sur
notre espace «entreprise, partenaire» :
www.univ-tlse2.fr/entreprise-partenaire

Contact :

Ahmed DIDI
Responsable du suivi centralisé de la collecte de la taxe d'apprentissage
Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP)
05 61 50 38 64 / taxe-apprentissage@univ-tlse2.fr
www.univ-tlse2.fr/taxe-d-apprentissage



2016



L'UT2J et les entreprises : des liens forts, un partenariat durable

Pluridisciplinaire, l'Université Toulouse - Jean Jaurès forme ses étudiants dans des domaines de compétences diversifiés. Elle propose, aujourd'hui, un vaste choix de formations professionnelles et technologiques en phase avec les attentes des entreprises.

Nos partenaires participent activement à nos instances, à nos enseignements et accueillent nos stagiaires et nos apprentis. C'est un signal fort de notre détermination de nous rapprocher davantage des acteurs socio-économiques.

Parce que nous sommes fermement engagés à préparer nos étudiants à l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à leurs activités de demain, votre contribution, par le versement de la taxe d'apprentissage, est donc décisive.



Jean-Michel MINOVEZ
Président de l'université

573 entreprises ont apporté leur soutien à nos formations en 2015

Investissez votre impôt dans l'avenir des jeunes générations

Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage à l'UT2J ?

- Vous devenez nos partenaires privilégiés
- Vous participez à nos enseignements
- Vous contribuez à assurer une formation de qualité pour nos étudiants, vos futurs collaborateurs
- Vous contribuez au renouvellement de nos équipements
- Vous participez aux rencontres université-entreprises et aux événements de notre université
- Vous contribuez au soutien des activités complémentaires de nos étudiants (visites d'entreprises, voyages d'études, etc.)
- Vous recrutez nos stagiaires et nos diplômés

L'utilisation de la taxe d'apprentissage 2015 à l'UT2J

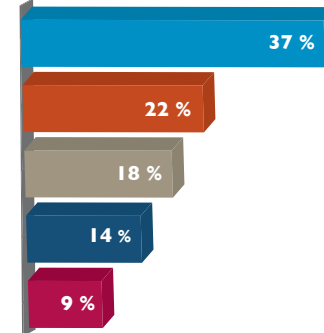
Équipement informatique, audiovisuel et multimédia

Équipement pédagogique spécifique

Rémunération professionnels extérieurs

Documentation / ouvrages, fournitures et consommables

Service aux étudiants (transport, visites pédagogiques...)



Comment verser la taxe d'apprentissage à l'UT2J

L'Université Toulouse - Jean Jaurès est habilitée, dans les catégories **A** (niveau Bac +2) et **B** (niveau Bac + 3 à Bac + 5), à percevoir les versements au titre :

- **du quota** pour ses **9 Sections Universitaires d'Apprentissage (SUA)** - **Unité Administrative Immatriculée (UAI) 0312535 M**
- **du hors quota** (barème) pour ses formations technologiques et professionnelles initiales **hors apprentissage** - **(UAI) 0311383 K**

Les entreprises redevables de la **Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (CSA)** peuvent affecter ce supplément à nos SUA.

Le Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage, à hauteur de 26% du hors quota, au titre des **Activités Complémentaires (AC)** d'information et d'orientation universitaire et professionnelle des étudiants.

L'UT2J est également habilitée à recevoir les **subventions en matériel** (pédagogique et scientifique) déductible au titre de la taxe d'apprentissage sur la fraction hors quota.



La taxe d'apprentissage mode d'emploi

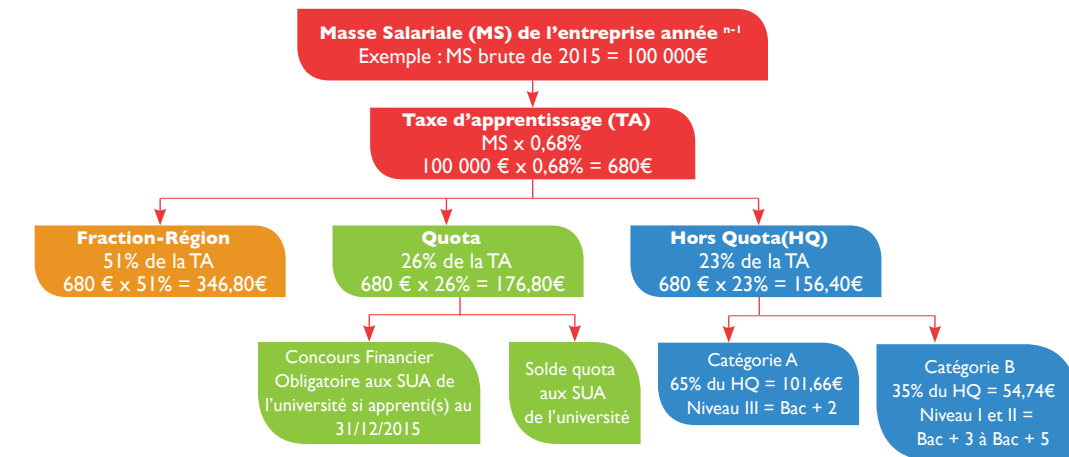
Taxe d'apprentissage = **0.68 %** de la masse salariale

Une ventilation en 3 parties :

- **Fraction régionale** pour l'apprentissage : 51 % de la TA destinée aux régions
- **Quota** : **26 %** de la TA affectable aux Sections Universitaires d'Apprentissage (SUA)
- **Hors quota** : **23 %** (Catégories : **A = 65 %** et **B = 35 %**) de la TA destiné au financement des formations technologiques et professionnelles initiales **hors apprentissage**

Les entreprises, dont le montant brut de la taxe d'apprentissage n'excède pas 415 €, sont dispensées de respecter la répartition du hors quota par niveaux de formation (A/B).

Décomposition de la taxe d'apprentissage



La règle de cumul, en hors quota, est supprimée.

Pour plus d'information : www.univ-tlse2.fr/taxe-d-apprentissage

Versement obligatoire par l'intermédiaire d'un :

- **Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA) au niveau régional**
- **Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) au niveau national**

Date limite de versement : le 29 février 2016

Pour nous permettre de suivre la collecte de votre versement, merci de **préciser la formation bénéficiaire** et de nous informer à l'aide du formulaire « **Annonce de versement** » ou à l'aide d'une copie du **bordereau de votre organisme collecteur répartiteur**.